

Information relative à l'entrée en vigueur du protocole à l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République slovaque, d'autre part, sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (PECA)

Le protocole à l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République slovaque, d'autre part, sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (PECA), que le Conseil a décidé de conclure le 14 avril 2003 ⁽¹⁾, entre en vigueur le 1^{er} juillet 2003, les procédures prévues à l'article 17 du protocole ayant été accomplies le 28 mai 2003.

⁽¹⁾ JO L 120 du 15.5.2003, p. 39.